

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine Pelletier

<https://www.cadre21.org/membres/555d85111857b65d09c41d04>

Date d'obtention : 2022-03-12 19:06:00

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que l'utilisation de la trousse permet vraiment une prise en charge rapide de la situation avec des étapes claires et objectives (uniformisation des pratiques). De plus, cela permet de limiter les impacts liés au sextage (pour tous les jeunes impliqués).

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Il clarifie davantage le rôle du milieu scolaire et des autres partenaires impliqués dans ce type de situation. Je rencontrerai également tous les jeunes impliqués lors de ce type de situation à l'aide de la trousse, ce qui n'était pas toujours le cas.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas avoir le contenu des sextos. De plus, l'utilisation du questionnaire et des étapes de la trousse est à garder en tête dans chaque réflexion lors de ce type de situation. S'y référer rapidement.